

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REUNION DES MUSEES  
NATIONAUX, LE MUSEE DU LOUVRE, LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE  
POUR L'EXPOSITION DES ARTS DE L'ISLAM**

**NOTE DE SYNTHESE**

La Ville de Mantes-la-Jolie a été choisie, avec dix-sept (17) autres villes, pour accueillir l'exposition « Arts de l'Islam, un passé pour un présent » organisée par le Département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre.

Par lettre de mission du 23 décembre 2020, le Premier Ministre a souhaité confier la mission au Musée du Louvre de concevoir une opération nationale pour sensibiliser à l'histoire multiculturelle de la civilisation islamique. Le commissariat est assuré par le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) en assure l'organisation opérationnelle et administrative.

La vocation du Département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre est d'offrir au public la possibilité de découvrir des collections admirables, de l'Espagne à l'Inde, du 7ème au 19ème siècle, et d'être la vitrine de la diversité des cultures islamiques et des échanges anciens, étroits et féconds tissés entre la France et l'Orient. Le principe de cette opération intitulée « Arts de l'Islam, un passé pour un présent » consiste en la présentation simultanée de 18 expositions sur l'ensemble du territoire national.

L'exposition aura lieu du 20 novembre 2021 au 31 mars 2022 et se tiendra au Musée de l'Hôtel-Dieu où seront présentées neuf (9) œuvres issues des collections nationales. Un dispositif audiovisuel au sein de l'exposition permettra d'appréhender les contextes de provenance des œuvres présentées. Ce programme racontera aussi la circulation des œuvres d'art islamique et des Hommes qui ont accompagné cette circulation jusqu'en France. Au sein de l'espace d'exposition, vingt (20) places assises offriront l'occasion de discuter. L'exposition sera accompagnée d'un livret de visite, d'un catalogue, d'un site de ressources numériques, notamment pour les enseignants.

Le Ministère de l'Education nationale sera également pleinement associé et impliqué dans l'ensemble de cette opération et ses services particulièrement actifs dans l'organisation des programmes de visites des expositions destinés aux publics scolaires.

Une convention tripartite définit donc les modalités d'organisation de cet événement et notamment les rôles de chacun.

Le Musée du Louvre est ainsi responsable du commissariat scientifique.

La RMN gère le pilotage opérationnel de l'opération (scénographie, gestion des prêts et transports, assurance conservation préventive, éditions etc.).

Le Louvre et la RMN sont en outre responsables de la communication nationale de la manifestation.

Enfin, la Ville de Mantes-la-Jolie a en charge l'accueil des visiteurs, la surveillance des œuvres, la programmation culturelle et la communication locale. Parmi les obligations consenties par la Ville, elle s'engage à une gratuité de l'exposition pendant toute sa durée.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux pour l'exposition « Arts de l'Islam, un passé pour un présent » à Mantes-la-Jolie et autoriser le Maire à la signer.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, acceptant l'appellation « Musée de France » pour le Musée de l'Hôtel-Dieu,

Considérant l'opportunité pour la Ville de Mantes-la-Jolie d'accueillir l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé pour un présent », organisée par le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux pour l'organisation de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé en devenir ».
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux pour l'organisation de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé en devenir » et tous documents y afférents.
- **d'autoriser** la gratuité de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé pour un présent » pendant toute sa durée, et de modifier en conséquence la bible tarifaire du Musée de l'Hôtel-Dieu du 20 novembre 2021 au 31 mars 2022.

Le Maire

Raphaël COGNET